

N/REF : 4/09/2025 9H15 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C27160
V/Email reçu le Jeudi 04/09/2025 a 9H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002
LOCALISATION : ALLEE 1/3 BERNARD - PARTIE COMMUNE

MOTIF : NOUVELLE PANNE DE VMC ET LUMIERE DANS PARTIES COMMUNES
PANNE RÉCURRENTÉ DEPUIS FIN DE TRAVAUX

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 04/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE BATIMENT 1
REMISE EN TENSION ECLAIRAGE PARTIE COMMUNE
CONTROLE BATIMENT 3
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT ELECTRIQUE
REMARQUE : VOYANT VMC EN DÉFAUT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 04/09/25 a 22H36 adariy@aiguillon.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 04/09, PREVOIR ENTRETIEN DE LA VMC PAR
ENTREPRISE EN CHARGE DE LA MAINTENANCE. IL SERAIT NÉCESSAIRE DE PRÉVOIR
L'INSTALLATION D'UN TABLEAU ELECTRIQUE AVEC PROTECTION 30MA POUR LE
BATIMENT 1 ET LE 3. DEVIS EN COURS
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 04/09/25 A 22:31 MME AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s)	Electricien Hors BPU	04/09	1	46,00	92,00
1,00	DEP002-Dépl.	<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU		1	25,00	25,00
TOTAL H.T.						117,00
T.V.A. a 10,00%						11,70
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>128,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.